Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260708-DEL_2026_41-DE

Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Savoie

Délibération n°41-2026 8 juillet 2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Détermination de l'ordre de remplacement du Président par les Vice-Présidents en cas d'absence, d'empêchement ou de vacance de poste.

Séance du : 8 juillet 2026
Date de la convocation : 30 juin 2026
Président de séance : Fabrice PANNEKOUCKE
Secrétaire de séance : Dominique CHAPUIS

Nombre de membres titulaires en exercice : 27

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 25

- Collège des affiliés : 20

Danièle BEAUX-SPEYSER, Arthur BOIX-NEVEU, Vincent BOULNOIS, Jean-Marc BUTTARD, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, Jean-Marc DRIVET, François DUNAND, Christian EXCOFFON, Nathalie FONTAINE, Jean-Pierre GUILLAUD, Valentin HACHET, Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Colette PIGNIER, Philippe ROLLET, Stéphane ROULET, Lucien SPIGARELLI, Jean-Maurice VENTURINI, Céline YACONO

- Collège spécifique : 5

Michelle BRAUER, Sandrine DESROCHES-AFCHAIN, Pascale GAGNIEUX, Alain MOUGNIOTTE, Olivier THEVENET

Etaient représentés : 2

- Collège des affiliés : 1

Béatrice SANTAIS (pouvoir à Nathalie FONTAINE)

- Collège spécifique : 1

Christian GRANGE (pouvoir à Stéphane ROULET)

Etaient présents ou représentés : 27
Nombre de votants : 27

Était excusé M. Claude MOLLARD, Responsable du Service de gestion comptable de Chambéry, agent comptable.

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD	Directeur général
Carole MONTALI	Responsable du Pôle missions d'appui aux collectivités
Virginie GELOTTIER	Chargée d'appui aux collectivités

Cdg 73 · Parc d'activités Alpespace · 113, voie Albert Einstein · Francin · 73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04 79 70 22 52 · Fax : 04 79 70 84 84 · www.cdg73.fr · contact@cdg73.fr

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260708-DEL_2026_41-DE

DELIBERATION N° 41-2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Détermination de l'ordre de remplacement du Président par les Vice-Présidents en cas d'absence, d'empêchement ou de vacance de poste.

Monsieur le Président rappelle que l'ordre d'élection des Vice-Présidents ne détermine pas un tableau permettant de définir le rang des élus pour le remplacement du Président.

Aux termes de l'article 21 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale, le conseil d'administration doit donc déterminer expressément l'ordre dans lequel les Vice-Présidents peuvent être appelés à remplacer le Président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance de poste.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU l'article 21 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

FIXE comme suit l'ordre du remplacement du Président par les Vice-Présidents en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance de poste :

- Madame Nathalie FONTAINE, 1ère Vice-Présidente,

- Monsieur François DUNAND, 2ème Vice-Président,

- Madame Béatrice SANTAIS, 3ème Vice-Présidente,

- Monsieur Lucien SPIGARELLI, 4ème Vice-Président.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE de GESTION de la SAVOIE

Fait à Porte-de-Savoie,
Le 8 juillet 2026
Le Président,

Fabrice PANNEKOUCKE